



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2024/06-18**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association les Trails de la Plaine**

**L'an deux mille vingt-quatre,**

Le dix-huit juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER (délibération n° I – 19h45).

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Isabelle TRAPPIER  
Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE  
Jean-Philippe ANTOINE à Sophie LAFEUILLADE  
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

**Absents :**

Clotilde FRETÉ  
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

## N°2024/06-18 : Attribution d'une subvention à l'association les Trails de la Plaine

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

**Considérant** que le Budget Primitif 2024 prévoit l'inscription au compte 65748, des crédits destinés à soutenir les associations Nonnais-Bretêchoises ou celles qui œuvrent en direction des habitants de notre commune dans une logique d'intérêt général ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources Humaines » en date du 11 juin 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
À l'unanimité**

**Décide** d'allouer pour l'année 2024 une subvention de 600€ à l'association « les Trails de la Plaine ».

**Dit** que les versements peuvent se faire en une ou en plusieurs fois.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance

**Isabelle TRAPPIER**



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 24/06/2024  
Document rendu exécutoire le 24/06/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur  
Général des Services  
**PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20240624-2024-06-18-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2024